

Signature du contrat ville 2024-2030



Signature du contrat ville 2024-2030

Ce vendredi 12 juillet se déroule à la salle polyvalente du Garros la signature du nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 », en présence des vingt signataires et de nombreux partenaires et acteurs agissant sur le quartier Le Grand Garros.

L'élaboration d'un nouveau contrat de ville 2024-2030 autour de projets prioritaires resserrés, largement partagés par les habitants et les élus consultés et les partenaires engagés a débuté en novembre 2023. Le principe fondateur a été l'approche du Projet à Impact Collectif (PIC), qui repose sur le constat qu'aucune organisation isolée ne peut parvenir à générer à elle-seule des changements sociaux de grande ampleur.

Ce nouveau contrat de ville doit s'articuler avec les stratégies territoriales existantes.

Le sens du projet collectif repose sur une ligne directrice, deux finalités, trois défis et quatre enjeux.

Le nouveau contrat de ville repose sur une ligne directrice : être un quartier engagé dans la coopération. Trois principes d'actions ont été privilégiés. Le renforcement du droit commun, le développement des logiques de parcours, des suivis individuels et la consolidation des coopérations.

Le défi à relever est de transformer les pratiques professionnelles de droit commun en pratiques coopératives interinstitutionnelles. L'enjeu est la qualité de service aux habitants.

S'agissant des finalités du contrat de ville, la première est de faire du Garros un quartier attractif et en transition. Il s'agit de poursuivre le sens des actions du premier contrat de ville. La question de l'attractivité d'un quartier ne peut être abordée sans intégrer des actions reliées à la transition. Le défi est d'agir pour changer l'image du quartier et affirmer que ce territoire est dorénavant un territoire « partagé ». Les trois enjeux sont la qualité de vie sur le quartier, la paix publique et l'intégration collective des transitions

La deuxième finalité est l'évolution vers un quartier résilient et dynamique. La notion de résilience est une notion forte qui reprend à la fois l'objectif d'émancipation des habitants mais surtout leur dynamisme à porter la transformation de leurs parcours et de leur quartier. Le défi est d'agir pour l'émancipation, la réussite pour tous. L'enjeu est l'égalité des chances.

Le plan repose sur douze projets prioritaires qui sont :

La « Maison des Mille Jours »

La cité éducative 4 – 15 ans

Les soins de proximité pour tous

Le Plan Local Nutrition Santé

Un habitant, un parcours vers l'emploi

L'accompagnement aux mobilités pour renforcer le Vivre ensemble

Non aux discriminations !

L'école de la diversité

La diversité de l'habitat

Développer le respect d'un comportement citoyen (Parti Cit' Auch)

Promouvoir et Faciliter la Formation aux Valeurs de la République et Laïcité (P2F VRL)

Un quartier en transition

Ce nouveau contrat de ville fait l'objet d'une évaluation intégrée annuelle, dès 2025.

Au-delà des projets définis comme prioritaires, des dispositifs existants perdurent tel que le Conseil citoyen, les médiateurs sociaux, le Programme de Réussite Éducative, la Résidence de quartier...

La gouvernance est articulée sur trois niveaux de décisions avec le comité stratégique, les comités de pilotage et les comités techniques thématiques.

Si le premier contrat de ville a été un outil dynamique au service des habitants et du territoire, le second contrat, toujours au service des habitants, s'annonce comme la consolidation de nombreux partenariats autour de nouveaux défis, ambitieux et ses douze projets prioritaires.

L'État confirme son engagement aux côtés de la communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne au travers de ce second contrat de ville et réaffirme sa volonté de poursuivre la transformation du Grand Garros dans la même temporalité que le renouvellement urbain, atout majeur voire emblématique avec notamment la nouvelle crèche pour le quartier et le nouveau centre commercial.

Pour autant, comme l'a rappelé la secrétaire d'État de la citoyenneté et de la ville lors de sa visite le 16 mars dernier au sujet des quartiers prioritaires : « Notre idéal est qu'un jour, il n'y en ait plus ».

Les signataires du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 ont six ans pour relever ensemble ce défi.

Quelques chiffres

Sur le 1er contrat de ville, les montants des crédits Politique de la ville investis dans le quartier, hors renouvellement urbain, depuis 2016 égalent 1 383 804 €.

Photos : préfecture du Gers



P1199675.JPG



P1199702.JPG



P1199721.JPG